



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 14 juin 2023

Date de la convocation : 8 juin 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	14	9	10

L'an deux-mille-vingt-trois

Et le quatorze juin à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO

Pouvoirs :

Pascal SIMONETTI	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Paul KHADIR	donne pouvoir à	Cédric OLIVIER
Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Charline HATOT-MEDARIAN	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Michèle VENET-LELOUP	donne pouvoir à	Nicolas SAETTLER
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Christian LOMBARD
Olivier BARRAU	donne pouvoir à	Jacques FREYNET

Absents :

Gabriel PICH
Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE
Nicolas SAETTLER
Nathalie FRAZAO
Sébastien LACOFFE
Jacques FREYNET
Mireille BŒUF
Hélène HENRI
Alain ROGER

M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

Intervention de Monsieur le Maire

On n'est loin du quorum donc ce que je propose – et puis on ne peut pas faire autrement – c'est de reporter la séance. Il faut trois jours francs, on est mercredi donc il faut reporter à la semaine prochaine. Je vous propose de vous envoyer un mail ce soir pour vous donner la date et l'heure, qu'on voie pour avoir le quorum en début de semaine.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Il y a eu plusieurs demandes des conseillers de l'opposition de reporter cette séance parce que vu la pluie qui s'est déversée sur Saint-Maximin il y a beaucoup de gens qui ont été victimes des inondations. Je pense que vous auriez pu anticiper et qu'on ne se déplace par tous inutilement parce que c'était largement prévisible qu'il n'y aurait pas le quorum.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente* », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il informe les élus que le prochain conseil municipal sera convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 18h04.

Le 15 juin 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT



Le Maire,

Alain DECANIS

